

Décision

Générale

colonial

Décision n° 975 fixant la date d'ouverture des cours d'adultes et désignant les membres de l'enseignement chargés de ces cours.

n° 975

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 octobre 1938

Numéro JO
n° 503 du 31/10/1938

Date du numéro
31 octobre 1938

TEXTE INTÉGRAL

Les cours d'adultes auront lieu dans les locaux de l'école publique les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine de 20 h. 30 à 22 heures. Ils fonctionneront à partir du 10 octobre 1938.